

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -

résultats à afficher en mairie

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GALLARDON
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPSERU
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BLEURY ST SYMPHORIEN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECROSNES

**J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du
contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :**

COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA

Prélèvement	00110227	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0469 COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA	Prélevé le :	jeudi 28 janvier 2021 à 10h51
Installation	TTP 001835 MONTGRAND	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000003641 SP DE MONTGRAND	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	12.5	°C				25.00
pH	7.2	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.41	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.44	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28P1P Code SISE de l'analyse : 00116191 Référence laboratoire : LSE2101-13234

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15.00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0.15	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.24	unité pH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	27.70	°f				
Titre hydrotimétrique	31.44	°f				

MINERALISATION

Chlorures	28.5	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	683	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	15.8	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.64	mg/L				
Nitrates (en NO ₃)	32.0	mg/L		1.00		
Nitrites (en NO ₂)	<0.02	mg/L		50.00		
				0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.4	mg(C)/L				2.00
-------------------------	-----	---------	--	--	--	------

PESTICIDES TRIAZINES

Améthryne	<0.005	µg/L		0.10		
Atrazine	0.017	µg/L		0.10		
Cyanazine	<0.005	µg/L		0.10		
Métamitron	<0.005	µg/L		0.10		
Métribuzine	<0.005	µg/L		0.10		
Prométhrine	<0.005	µg/L		0.10		
Propazine	<0.020	µg/L		0.10		
Simazine	<0.005	µg/L		0.10		
Terbutylazin	<0.005	µg/L		0.10		

Terbutvrne	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0.005	µg/L		0.10		
Diuron	<0.005	µg/L		0.10		
Ethidimuron	<0.005	µg/L		0.10		
Isoroturon	<0.005	µg/L		0.10		
Linuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métabenzthiazuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métobromuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métoxuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monolinuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monuron	<0.005	µg/L		0.10		
Néburon	<0.005	µg/L		0.10		
Siduron	<0.005	µg/L		0.10		
Trinéxaac-éthvl	<0.020	µg/L		0.10		
PESTICIDES AMIDES. ACETAMIDES. ...						
Métazachlore	<0.005	µg/L		0.10		
Métolachlore	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES DIVERS						
Bentazone	<0.020	µg/L		0.10		
Total des pesticides analysés	0.109	µg/L		0.50		
DIVERS MINERAUX						
Perchlorate	4.25	µg/L				
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-déisopropvl	<0.020	µg/L		0.10		
Atrazine déséthyl	0.065	µg/L		0.10		
Atrazine déséthvl déisopropvl	0.027	µg/L		0.10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110227)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. On observe toutefois une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. Conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons. Enfin, on remarque la présence d'atrazine, d'atrazine déséthyl et d'atrazine déséthyl déisopropyl mais à des concentrations inférieures à la limite de qualité en vigueur.

Chartres, le 23 février 2021

P/le Préfet,
la responsable du département
santé environnement et
déterminants de santé

signé :

Chrystel MEAR-BRENAUT